

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr 50 cent.

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction, s'adresser à

ODILON BERGERON,

Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,
Séminaire de Chicoutimi,
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de
DELISLE & GRENON, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 7 Décembre 1901.

UNE QUESTION VITALE

Cette question que nous estimons vitale pour nous, on l'a vu du reste par l'article que nous avons publié sur notre dernier numéro, c'est la question industrielle en notre district. Tous nos abonnés ont pu comprendre que notre intention, en parlant de l'immigration finlandaise, n'est pas de repousser les capitaux qui veulent bien venir se fixer parmi nous. Non, ce n'est pas une guerre systématique et aveugle que nous faisons ; au contraire, nous ne livrons au public notre manière de voir que dans le but d'aider nos gouvernants à bien voir tous les côtés d'une question délicate.

Pent être a-t-on déjà pensé à tout ce que nous disons ici ; mais n'est-il pas souvent très avantageux au bien public que l'un dise tout haut ce que tous disent tout bas ?

C'est dans ce sens que nous interprétons la lettre, par trop flatteuse, à nous spontanément adressée, et signée par neuf de nos plus vénérables abonnés.

X... novembre 1901.

Mon cher Livius,

Les prêtres réunis pour les Quarante-Heures d'X. ont lu l'article si sage que vous avez publié dans l'OISEAU-MOUCHE, à propos de l'immigration finlandaise. Ils en sont si heureux qu'ils sentent le besoin de venir vous en témoigner de suite leur profonde

reconnaissance. De si patriotiques sentiments, si noblement exprimés, trouveront toujours, dans nos cœurs, l'écho le plus fidèle et l'appui le plus sincère.

On nous pardonnera de ne pas donner les noms des neuf signataires, car cette adhésion nous semble d'un caractère privé ; mais voilà bien neuf des hommes les plus influents de notre district qui, spontanément, déclarent penser comme nous. Nous n'hésitons pas à dire que toute notre région désire voir les pionniers de la colonisation en cette partie du pays—ces braves qui, laissant leurs belles vieilles paroisses et les villes, sont venus ici, la hache au poing, le courage et l'espoir au cœur, se frayer dans la forêt un chemin et s'y tailler une propriété—conserver l'influence et l'aissance qu'ils ont conquises à force d'énergie et de travail.

Nous n'avons aucun grief contre les MM. Nordin. Au contraire, si leurs projets de navigation d'hiver, etc., sont sérieux, nous les applaudissons de grand cœur. Aussi bien nous assure-t-on qu'ils ont modifié leur dessein d'importer une colonie finlandaise, considérable et compacte, sur un territoire réservé uniquement aux leurs, et qu'ils ont renoncé à l'idée de venir ici avec tous les ouvriers qu'il leur faut, de sorte qu'ils emploieront à leurs travaux des Canadiens-français. C'est déjà quelque chose.

Dans l'encouragement de l'industrie en notre région il nous semble qu'il y a deux choses qu'il ne faudrait pas perdre de vue : assurer le progrès de la colonisation et sauvegarder les intérêts matériels et religieux de la race canadienne-française qui a ici des droits acquis.

Or, il est reconnu maintenant que, depuis que l'on prêche la colonisation, le défrichement ne s'est fait généralement que par les fils des premiers colons du Saguenay. Ceux-là se sont montrés de vrais défricheurs. Avec de grandes dépenses d'argent, des étrangers pourraient peut-être aller un peu plus vite, mais certes bien moins sûrement. Car des colons étrangers, voire même des canadiens français, élevés dans les villes, qui ont tenté de s'établir ici, il n'y en a pas dix sur cent qui ont persévéré. Au lieu donc d'aller cher-

cher à grands frais de telles gens, ne vaudrait-il pas mieux encourager les nôtres à rester au pays en accordant une prime, par exemple, aux défricheurs de bonne foi qui, dans un certain laps de temps, auraient mis en bon état de culture un certain nombre d'acres de terre ? On aiderait ainsi d'une manière efficace le nouveau colon ; car ordinairement c'est dans les deux ou trois premières années qu'il est à la gêne et qu'il s'endette. Alors, en effet, il ne peut faire assez de culture pour vivre des produits de sa terre.

Quant à la sauvegarde des intérêts matériels et religieux de notre race dans cette région, nous croyons en avoir dit assez dans notre dernier article intitulé l'*Immigration*.

Mais là-dessus tout le monde est d'accord. C'est sur le choix des moyens à prendre que l'on ne s'entend pas. Il est tôt fait de critiquer ; mais en venir à donner une solution précise et pratique à une difficulté, c'est autre chose. Voici des remarques que nous avons entendues souvent de la bouche de gens fort sensés :

1° L'octroi des terres ne devrait être fait, à aucune compagnie industrielle, gratuitement, mais d'après la loi commune, et avec obligation de concéder aux colons de bonne foi les lots inoccupés, aux conditions actuelles qui déterminent la vente des terres de la Couronne.

2° Les faveurs et les privilèges devraient être l'apanage des Canadiens-français, même au risque d'aller moins vite dans la voie du progrès. *Chi va piano, va sano ; chi va sano, va lontano.*

3° On ne devrait pas admettre d'immigration compacte, de manière à former des groupes homogènes et solides, réfractaires à l'assimilation, ou la fusion avec la population qui habite le pays. On ne saurait exclure absolument les étrangers ; mais former des groupes d'hommes de nationalités trop disparates dans un pays, n'est-ce pas compromettre, dans un avenir plus ou moins éloigné, la paix publique et l'influence de la race qui la première s'est emparée du sol et l'a fait sien ?

Voilà ce que nous avons entendu souvent et que nous livrons avec confiance à la réflexion de